



**Traitement de l'ordre du jour
Séance du conseil communal
du mardi 08 décembre 2015
Saint-Cergue – La Cure**

Législature 2011 – 2016

le 08 décembre 2015, à 19h00

1. Préavis N° 12/2015 – Budget 2016

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'accepter le Budget 2016 – Préavis N° 12/2015 tel que présenté:

▪

Par : 36 voix pour

2. Préavis N° 14/2015 – Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'accepter la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon– Préavis N° 14/2015 tel que présenté:

▪

Par : 36 voix pour

3. Préavis N° 13/2015 – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêts.

d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,

de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,

de valider

- i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année
- ii) le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
- iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communal au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal

d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (Cf article 5 des statuts de l'association)

D'accepter le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – Préavis N° 13/2015, tel que présenté:

▪

Par : 36 voix pour

4. **Préavis N° 15/2015 – Demande de crédit de CHF 1'100'000.- TTC destiné à l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne poste sis sur la parcelle 538, Route d'Arzier 4, et à son adaptation**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'autoriser la municipalité à acquérir le bâtiment de l'ancienne poste et d'entreprendre les travaux de rénovation

D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'100'000.- TTC

De financer ces investissements par un emprunt de CHF 1'100'000.- portant la dette de la commune à CHF 10'794'000.- en 2016

D'amortir ces investissements par une première tranche de CHF 100'000.- via le compte de réserve pour investissements et amortissements futurs (bilan 9282.01), puis le solde sur 30 ans.

D'accepter la demande de crédit de CHF 1'100'000.- TTC destiné à l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne poste sis sur la parcelle 538, Route d'Arzier 4, et à son adaptation – Préavis N°15/2015, tel que présenté:

▪
▪

Par : 35 voix pour
01 abstention

5. **Préavis N° 16/2015 – Cession des actions Télé-Dôle S.A. au Conseil régional du district de Nyon**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'accepter la cession de 1814 actions au Conseil régional du district de Nyon – Préavis N°16/2015, tel que présenté:

▪
▪

Par : 33 voix pour
03 récusations

6. **Préavis N° 18/2015 – Demande de crédit de CHF 23'000.- TTC pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies »**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'autoriser la municipalité à réaliser une étude pour la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies »

D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 23'000.- TTC

De financer ces investissements par la trésorerie courante

D'amortir ces investissements en une fois

D'accepter la demande de crédit de CHF 23'000.- TTC pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies » – Préavis N°18/2015, tel que présenté:

▪
▪

Par : 31 voix pour
05 abstentions



E. Laferrière

Affichage le 09 décembre 2015

La secrétaire